



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0  
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924  
[municipalite@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:municipalite@st-hermenegilde.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 339 modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 236-14**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 juin 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, par résolution numéro 2024-06-10-23, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 339 modifiant le plan d'urbanisme n° 236-14 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Herménégilde ».

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, une résolution modifiant la résolution « 2024-06-10-23 Avis de motion Règlement numéro 339 modifiant le plan d'urbanisme 236-014 et ses amendements », afin de reporter la consultation publique au 12 août 2024.

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin d'inclure la notion d'îlot de chaleur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 12 août 2024, à 18 h 30, au Centre communautaire, sis au 776, rue Principale.

Cette assemblée de consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 9 JUILLET 2024

Jeanne Bergeron  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim